



Comité technique ministériel du 16 juillet 2015 Compte-rendu CGT et FSU

Ce Comité technique ministériel (CTM) commun au MEDDE et MLTER réuni le 16 juillet fait suite au CTM envahi par des délégations des DREAL et boycotté par l'intersyndicale CGT, FSU, FO, Solidaires le 2 juillet dernier.

C'est un nouveau CTM puisque l'ordre du jour a été modifié, les points sur le RIFSEEP des SACDD et des Attachés ayant été retirés.

Ce nouveau CTM comporte 9 points à l'ordre du jour

- Point n°1 : approbation du procès-verbal du CTM du 8 septembre 2014,
- Point n°2 : création d'un service à compétence nationale chargé des transferts transfrontaliers de déchets,
- Point info n° 1 : sur la réorganisation de la DGPR et du CGEDD
- Point n°3 : projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieur en chef des TPE du 1er et du 2nd groupe,
- Point n° 4 : compétences du guichet unique,
- Point n° 5 : prime de restructuration et aide à la mobilité du conjoint (création du SCN TTD et réorganisation de la DEAL Martinique),
- Point info n° 2 : réforme territoriale,
- Point info n° 3 : revue des missions,
- Point info n° 4 : RIFSEEP conseillers techniques et assistants de service social et administrateurs civils.

Le Secrétaire général du ministère apporte les réponses suivantes aux questions posées par la CGT et la FSU dans la déclaration liminaire ci-après :

Sur la réforme territoriale :

Le courrier adressé aux agents à la demande de l'intersyndicale (Fil info et envoi aux agents des 16 DREAL fusionnantes) est issu de débats interministériels et la position des ministres sur le maintien des missions marque une position gouvernementale. (Voir [communiqué intersyndical du 20 juillet](#)).

Le premier ministre devrait s'exprimer sur le dossier le 31 juillet. Il devrait annoncer les implantations des différentes directions et les capitales régionales temporaires ainsi que les préfigurateurs régionaux.

Il ne devrait pas y avoir de prise de position sur les macro organigramme qui seront validés autour du 15 septembre. Dans ce schéma, les organigrammes détaillés et les fiches de postes seront présentés en fin d'année après consultation des CT locaux et des CLHSCT avec études d'impact pour une mise en place au premier semestre 2016. L'objectif restant d'aboutir aux cibles fixées fin 2018.

Ce desserrement que nous avons revendiqué au Cabinet de la ministre le 2 juillet ne s'appuie peut-être pas sur les mêmes préoccupations que les organisations syndicales mais doit permettre de retrouver un dialogue social jusqu'alors inexistant. En tout état de cause, la vigilance et la mobilisation restent d'actualité.

Sur le plan de requalification (C en B et B en A) :

C'est une action prioritaire pour les ministres mais les fonds manquent. La discussion sur le PLF 2016 (pour la première tranche) et les arbitrages qui vont intervenir vont déterminer la volumétrie de cette opération. Comme annoncé lors de la réunion du 15 juillet (cf. [compte-rendu](#)), avec 2150 postes l'administration prétend être allée au bout du possible. Le plan présenté est estimé à 3 millions d'euros sur 3 ans soit 1 million par an, ce qui est une goutte d'eau dans le budget du ministère et la plupart des agents qui bénéficieront de cette promotion seront retraitables à court terme! Les agents apprécieront !

Sur le RIFSEEP :

Seul les corps urgent ont été traité ce jour (Administrateur civil et ASS, CTS).

Il n'y a pour autant pas de quoi se réjouir. La demande de dérogation faite par les ministres auprès de la DGAFP et qui reste à ce jour sans réponse ne porte que sur les corps techniques et d'exploitation (y compris à la DGAC).

Le Secrétaire général réaffirme qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de demande similaire pour les corps administratifs et ne sait pas répondre sur les ATE et TE.

Par ailleurs les mesures catégorielles hors "coups partis" seraient en 2016 égales à 0.

Notre ministère s'entête dans la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire qui va sanctuariser les discriminations existantes sans aucune considération pour les agents.

Sur le plan de relance autoroutier :

Le Secrétaire général annonce que la concertation se poursuit au niveau local. Il ne semble pas informé que la CGT a obtenu auprès du Secrétaire d'Etat aux transports la garanti d'un cadrage national avec une réunion plénière courant septembre. Il demandera confirmation auprès du Cabinet du Secrétaire d'Etat aux transports.

Retards de gestion :

L'Indemnité Différentielle Temporaire sera sur les feuilles de paye du mois d'août. Par ailleurs un point sur la résorption des retards de gestion sera fait et communiqué aux organisations syndicales pour la fin juillet.

autres points :

- L'agenda social (2015-2016) pourrait être signé à la rentrée !
- Un comité de suivi ADS / ATESAT avec des éléments de bilan devrait se réunir à l'automne.
- Accord du SG pour la mise en route d'un groupe de travail sur le financement des infrastructures après le CTM budgétaire (début octobre).
- Accord du SG pour un comité de suivi « temps et charge de travail » à la même période.
- Sur les suites du rapport MASSAT, le SG rappelle que la ministre de l'écologie est hostile au désarmement des agents de l'ONEMA.

Point n°1

PV approuvé à l'unanimité

Point n° 2 Création d'un service à compétence nationale chargé des transferts transfrontaliers de déchets

Cette activité est aujourd'hui exercée dans les DREAL de façon jugée trop dispersée. Pour la plupart, les 78 agents qui en sont chargés ne l'exercent pas à plein temps, la fonction correspondant à 24 ETP.

Cependant, les effectifs du futur SCN à Metz ne sont calibrés qu'à 17 ETP. Même si des économies d'échelle sont envisageables, cette réduction de presque un tiers nous paraît excessive (et l'administration reconnaît qu'elle est contrainte).

Les agents en charge des transferts transfrontaliers et déchets en DREAL sont éligibles à la prime de restructuration s'ils postulent sur ces postes, mais il n'y a pour l'heure qu'un candidat. La CGT a indiqué que l'éligibilité de ce nouveau service à l'indemnité temporaire de mobilité (ITM) serait opportune pour inciter et fidéliser les candidats potentiels puisque cette prime est versée par tranches sur 3 ans.

Les autres points concernant la DGPR consistent en un toilettage revalorisant certaines structures, notamment :

- le département Produits chimiques, pollutions diffuses, agriculture devient la sous-direction Santé-Environnement, produits chimiques, agriculture (comprenant 3 bureaux),
- le département Politique de gestion des déchets devient la sous-direction Déchets et économie circulaire (comprenant 2 bureaux et le pôle national des transferts transfrontaliers de déchets),
- le bureau des Affaires générales et des systèmes d'information devient un département.

Conformément à la demande de la CGT lors du CTS de la DGPR du 4 juin 2015, ce département sera organisé en pôles pour plus de lisibilité et de responsabilisation des chargés de secteurs. Nous avons rappelé qu'avait également été demandé par nos élus en CTS un renforcement de la comptabilité/gestion de la commande publique qui, nous a-t-on répondu, est à l'étude.

POUR : CFDT ; UNSA

ABST : CGT ; FSU ; Solidaires

FO ne prend pas part au vote.

Points d'information n°1 : Réorganisation du CGEDD

Passage à 6 sections au lieu de 8 :

Habitat, cohésion sociale et développement territorial par fusion des sections 1 et 3 - Mobilité et transports - Milieux ressources et risques par fusion de la section 4 et de la commission permanente des ressources naturelles - Transition énergétique, construction et innovations - Audits, inspections et vie des services - Ressources humaines et moyens/secrétariat général.

Réduction de 28 à 16 des formations permanentes de travail (missions d'appui et collègues), toutes désormais dénommées «collèges».

Renforcement du rôle du bureau, du comité permanent et de l'assemblée du Conseil.

Fusion des MIGT 1 et 2 (Lille et Paris). Inclusion de la région Midi-Pyrénées dans la MIGT 5 liée à la réforme régionale.

Point n° 3 Projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieur en chef des TPE du 1er et du 2nd groupe

Ce projet de décret vise à améliorer les conditions de fin de carrière des ITPE détachés sur emploi fonctionnel d'ingénieurs en chef 1^{er} et 2^{ème} groupes, qui sont parvenus en fin de droit à renouvellement de détachement sur ce type d'emplois fonctionnels. Cette mesure est analogue aux dispositions prises en général pour les corps de catégorie A dont l'indice terminal est élevé.

POUR : CGT ; FSU ; FO ; CFDT

ABST : UNSA ; Solidaires

Point n° 4 Décret relatif au guichet unique maritime et registre international français

Ce décret élargit les compétences du guichet à la délivrance des fiches de décisions d'effectifs, du certificat d'assurance dit CLC (dommages par hydrocarbures) et facilitera les contrôles.

POUR : CGT ; FSU ; FO ; UNSA ; CFDT

ABST : Solidaires

Point n°5 Prime de restructuration et aide à la mobilité du conjoint (création du SCN TTD et réorganisation de la DEAL Martinique)

Le ministère a demandé une date d'application rétroactive au 1^{er} septembre pour que les agents concernés avant la publication du texte puissent en bénéficier.

CGT et FSU dénonçant les réorganisations permanentes voteront l'abstention pour la 48^{ème} et 49^{ème} fois.

POUR CFDT ; Solidaires

CONTRE : FO

ABST : CGT ; FSU ; UNSA

Les points d'informations n°2 réforme territoriale, n° 3 revue des missions et n° 4 RIFSEEP ont été traité dans la discussion générale.

*
* *

Déclaration liminaire CGT et FSU

Monsieur le secrétaire général, mesdames, messieurs, chers camarades,

Suite aux différents courriers de nos organisations CGT-FSU-FO-Solidaires, et après les réunions du 1^{er} juin avec Madame Royal, du 30 juin avec Madame Pinel, l'expression unitaire le 2 juillet à l'entrée du CTM puis à l'hôtel Roquelaure des délégués des DREAL relayant en audience au cabinet la protestation contre les réorganisations à marche forcée de nos services ministériels, ainsi que la rencontre avec Madame Royal du 25 juin sur la préfiguration AFB et le chantier lié des personnels des EP de l'Environnement, où en est-on ?

L'agenda social 2015-2016 n'a toujours pas été signé par nos deux ministres en présence des organisations syndicales. Reconnaissons que l'instruction sur le dialogue social a été signée.

Le document transmis pour ce CTM sur le point d'information « réforme territoriale » se borne à donner le calendrier et l'accompagnement interministériel managérial prévu.

Les personnels des DREAL sont dans la tourmente. Bien sûr ceux des régions fusionnées mais également ceux des autres régions, appelées également à se réorganiser et à réduire leurs missions. Mais aussi par rejaillissement ceux des DDT(M), DIRM et DIR...

Le projet de loi **NOTRe** sur la répartition des compétences entre collectivités, et entre celles-ci et l'Etat, après la commission mixte paritaire, doit être validé par le Sénat et l'Assemblée...

C'est une réorganisation au pas de charge, qui ne répond ni à l'examen des besoins du terrain sur base des retours d'expérience des services, ni à ceux des collectivités territoriales, des usagers. Encore moins des personnels. Elle contourne les ministères, les réseaux professionnels et les instances élues de proximité. Elle « interministérialise » tout sujet en donnant les clefs aux préfets de régions préfigurateurs, sans s'intéresser outre mesure aux missions et compétences dont la « revue continue » dira celles « à abandonner ou exercer différemment »... Après décisions du seul Premier ministre et des préfets de régions... Forts de la mutualisation des crédits et de la fongibilité voulue des programmes, des transferts de personnels, ainsi que de leur gestion, le tout au nom de la charte de déconcentration adoptée par décret.

Optimisation, variabilité, polyvalence en mode projet, rapportage des performances, simplification sous dictée du seul MEDEF... Ces vocables se parent de la vertu de l'efficience... Ils sont anxiogènes pour le pays et les agents, en ne s'intéressant qu'à la réduction permanente de la dépense publique et non à son utilité sociale, environnementale, économique !

Nous demandons ainsi au sujet de la réforme territoriale et de la revue des missions :

- Communication aux instances élues et organisations syndicales représentatives des DREAL, de tous les diagnostics territoriaux, préconisations d'organisation, organigrammes, effectifs cibles, études d'impacts ; Consultation de tous les CT et CHSCT avant décision de réorganisation,
- La synthèse des avis des CT et CHSCT des DREAL réunis à ce sujet,
- Confirmation écrite des deux ministres qu'aucune des missions MEDDE/MLETR ne sera abandonnée du fait de la réforme territoriale. Le projet de mail à destination des agents est-il bien validé par les deux ministres ? Qu'en est-il du desserrement du calendrier ?
- De soumettre à concertation et avis préalable de notre CTM tout projet de modification des missions publiques MEDDE/MLETR en administration centrale, en DREAL, DIRM, DIR et DDT(M), comme dans les établissements publics sous tutelle, dans le contexte de la réforme territoriale et des deux feuilles de route ministérielles 2015-2017 (en cours d'élaboration au titre des suites des exercices revue des missions et des opérateurs et devant succéder aux plans ministériels de modernisation et de simplification...)

A la DGAC, les mobilisations appelées par l'USAC-CGT avec d'autres organisations syndicales aux échéances des 30 juin et 1^{er} juillet ont conduit à des clarifications importantes pour garantir l'avenir **d'une DGAC unie respectueuse de tous ses personnels et des organisations syndicales représentatives**. Le ministère a exclu l'idée d'accord intermédiaire, excluant 8000 agents, pour, à la fois achever de mettre en œuvre le protocole 2013/2015 et permettre la discussion ouverte d'un protocole pour les prochaines années. Le projet de texte mettant en cause le rythme de travail des ICNA prévu au CT DSNA du 26 juin est caduc. Dans la filière technique, la grève du 30 juin a été très largement suivie. Les revendications appellent des engagements : plan de recrutements ambitieux dès 2016 et les années suivantes, niveau de sécurité des missions techniques à la DGAC, conditions et organisations du travail, confirmation du refus par la DGAC de donner des suites à l'audit contestable du CGEDD sur le centre de Roissy. De manière générale, le désendettement du BACEA, les investissements de modernisation des systèmes techniques et les mesures de progrès social, doivent être menés de pair sans s'opposer. Et dans un cadre communautaire respectueux du choix d'unicité des activités de la DGAC dans la fonction publique d'Etat.

S'agissant du RIFSEEP, après la lettre de la DGAFP annonçant son report, nous avons demandé à nos deux ministres par courrier intersyndical du 10 juin la dérogation pour tous les corps gérés par nos ministères, techniques, administratifs et d'exploitation, car nous refusons le recul du pouvoir d'achat supplémentaire qu'il entérinerait pour des années, le renforcement de l'individualisation des rémunérations et les difficultés supplémentaires pour les services supports, déjà mobilisés par la résorption des retards de gestion. Or vous soumettez en points d'information (et non plus pour avis) à ce CTM les projets d'adhésion de corps au RIFSEEP, le CSFPE ayant été saisi pour avis.

Nous souhaitons que nos ministères se positionnent pour le maintien à **trois cycles de mobilité**. Et travaillent à **rétablir les droits à des mobilités et parcours professionnels choisis**, alors que tous les éléments s'accroissent pour les contredire dans les faits. Chute des effectifs et des recrutements, mobilités imposées par les restructurations de services et l'abandon de missions, jeu des compteurs d'ETP entre ministères (y compris dans des DDI...), entre BOP, entre établissements publics...

Le projet de plan de requalification de C en B et de B en A doit évoluer. Sur les modalités de reclassement, en privilégiant les listes d'aptitude. Quantitativement, en bénéficiant à beaucoup plus d'agents que les 2150 prévus, en raison de la réalité de la reconnaissance du niveau des fonctions exercées selon la logique d'un plan de requalification à partir du rapport du CGEDD de 2013. Son financement doit être pérenne dès 2016 par une décision demandée par nos deux ministres.

Les crédits de mesures catégorielles MEDDE/MLETR divisés par trois en comparant 2012/2015, seraient réduits à 0 pour le PLF 2016. Seules les primes dites de restructurations accompagnant les mobilités contraintes géographiques ou fonctionnelles seraient visées. La mission des inspections générales sur la réforme territoriale soulignant qu'au regard du montant moyen de PRS du ministère de la Défense, il faudrait augmenter et budgéter des crédits d'accompagnement de la réforme territoriale (le Fonds interministériel annoncé devant encore être financé).

La concrétisation de l'engagement gouvernemental de 2014 **d'extension des dispositifs amiante à tous les personnels exposés** passe par la publication des textes nécessaires : où en est ce calendrier ?

La reconnaissance de la pénibilité subie par une partie de nos collègues n'appelle pas de rediscuter des constats des situations en cause, ce qui a déjà été fait. Il faut prendre les textes nécessaires au bénéfice du service actif avec bonification pour les agents concernés. Le développement nécessaire des actions de prévention, avec la responsabilité des services employeurs et le rôle des CHSCT à tous niveaux, ne doit pas masquer l'essentiel : l'absence de suites à la demande ministérielle de 2009 (Lettre au Premier ministre de Jean Louis Borloo...).

La dégradation continue du rapport missions/moyens **détériorer les conditions de travail des personnels, produit de la souffrance à tous niveaux hiérarchiques. Les temps et charges de travail** appellent du suivi. Nous demandons la réunion du comité qui en est chargé !

Au fil de l'eau, l'abandon de missions ou leur privatisation, la réduction organisée de l'activité technique de nos ministères et établissements publics, se traduisent par un recul considérable de l'Etat et des services publics dans les territoires. Les annonces et appels à projets ministériels sur la transition écologique et énergétique se succèdent, mais les alertes des personnels ou d'élus locaux sur les réalités concrètes ne sont pas prises en compte et ignorées. Des exemples ?

En DDT(M)... Avec l'abandon de l'ATESAT et le redéploiement des missions ADS, **une centaine d'unités territoriales des DDT(M) fermées en 3 ans.** L'échéance du 1er juillet 2015 passée, on ne sait toujours pas ce qui restera de l'ADS menées pour les collectivités de – 10 000 habitants en raison de la clause d'intercommunalité obligatoire à 15 000 habitants...

L'opération **décroisement des effectifs MAAF/MEDDE produit de l'anxiété** dans beaucoup de départements pour les missions Eau, Risques naturels, Biodiversité. Les agents sont « triés » entre des « recalés » de la 1^{ère} vague et des « clandestins non visés »... Au nom du niveau d'écart avec les cibles d'ETP, l'assurance du volontariat du document cadre d'avril dernier devient une illusion. Nous vous demandons la garantie écrite que les agents qui le veulent pourront poursuivre leurs missions dans ces trois domaines, quelque soit la couleur de leur poste « bleue ou verte » !

Dans son rapport récent sur l'exécution du Budget 2014, la Cour des Comptes réinsère entre autres sa revendication « d'arrêt des recrutements d'OPA » dans les services et EP. **La refonte du statut des OPA du décret de 1965** est un invariant de l'agenda social sans suite depuis trop d'années... Cela est insupportable. DRH, Fonction publique et guichet unique, quel est le calendrier de négociation et de sortie du statut ?

Le plan de **privatisation de parties de routes et autoroutes nationales**, dit de « relance autoroutière », non soumis pour avis aux instances élues des personnels en DIR ou dans ce CTM, a été décidé par le Premier ministre. Les annonces ministérielles successives dans la suite de l'abandon de l'écotaxe poids lourds, les alertes parlementaires dont celles du président Chanteguet, les avertissements de la Cour des Comptes, n'auront pas pesé face à la voracité des actionnaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

Dans l'immédiat, comme nous l'avons souligné début juillet lors d'une audience avec le cabinet Transports et la DGITM, nous demandons un **cadrage national édicté sans délai à l'attention des DIR** donnant les garanties à tous les agents impactés par ces coups partis de morceaux de privatisation.

Pour construire l'avenir, nous demandons d'inscrire à l'ordre du jour d'un CTM un point pour débat sur le financement des infrastructures de transport préparé par une réunion d'un groupe d'échanges où devraient notamment être versé le rapport ministériel présenté à ce sujet le 21 juillet prochain au CNTE. Pour notre part, nous verserons à ce débat le mémoire de master spécialisé de thèse professionnelle soutenu le 6 juillet d'un ingénieur élève du corps des IPEF « le réseau routier national : une analyse économique ». Le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) appelle des priorités d'investissements. Le tri établi par la Commission présidée par le député Duron, également président de l'AFITF, tient-il lieu de position ministérielle ? Autre question liée, celle des **besoins de financement des engagements de l'AFITF et des crédits de l'Etat du programme IST** ? Par exemple la liaison fluviale grand gabarit Seine Nord Europe, les autres investissements de VNF...

Les préconisations du rapport Duron aboutiraient à **fermer une partie des liaisons « intercités » trains d'équilibre du territoire (TET financés par le ministère), à les privatiser ou les régionaliser** comme des TER. Avec la loi Macron les appétits s'aiguisent pour **l'ouverture généralisée des transports longues distances par cars**. S'agissant des transports urbains, la décision de relever de 9 à 11 salariés le seuil de contribution des entreprises au **versement transport (VT)** va se traduire par **une perte d'environ 500 M€** sur les 7,1 Md€ de recettes annuelles des Autorités organisatrices des Transports. A la veille de la COP 21 cela fait beaucoup de signes contraires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ! Alors que les objectifs de reports modaux du fret alternatif au routier sont perdus de vue par la réalité des chiffres annuels.

S'agissant des EP, les orientations des finances publiques réduisent les subventions Etat, comme le montant des taxes affectées, de 10 % d'ici 2017. La ponction de 210 M€ sur les redevances Agences de l'eau au profit du budget de l'Etat devait être exceptionnelle : elle est reconduite pendant 3 ans de 175 M€/an !

Au titre des suites du **rapport Massat** remis au Premier ministre sur les contrôles menés sur les activités agricoles, le cabinet de la Ministre et la DEB ont enfin reçu (la veille d'une réunion interministérielle) les organisations syndicales qui ensemble avaient fait l'analyse critique du rapport intermédiaire. La préconisation du « désarmement » d'une partie des inspecteurs de l'environnement, ceux affectés à l'ONEMA chargés des milieux aquatiques, doit être clairement écartée ! La ministre a assuré de son soutien les agents, mais que va décider le gouvernement ? Le premier ministre ?

La préfiguration de l'AFB a donné lieu à une rencontre avec la ministre le 25 juin, jour où le rapport de préfiguration lui a été remis. **Nous avons remis à la ministre une note intersyndicale qui appelle réponse, notamment sur les effectifs nécessaires...** L'équipe de préfiguration conduite par O. Laroussinie a été étoffée par trois nominations le 30 juin. Le calendrier parlementaire de la loi biodiversité, avec intervention gouvernementale, glisse avec une première lecture au Sénat fin septembre... Le 8 juillet au comité de suivi, vous avez déclaré : l'AFB sera créée le 1^{er} janvier 2017 (et non plus 2016).

Parlons franchement. Deux ministres de l'écologie en exercice, avant et après 2012, ont déclaré « l'AFB sans moyen et effectifs supplémentaires cela ne vaut pas la peine ». La fusion des entités posent nombre de difficultés, au premier chef pour l'ONEMA (en baisse imposée d'effectifs comme les 6 Agences de l'eau) et pour l'AAMP (en manque d'effectifs pour monter en puissance). L'incohérence vis à vis de la biodiversité terrestre consistant à ne pas intégrer l'ONCFS, tout en parlant de « fusion par le bas », fait problème...

Nous demandons une montée en puissance de l'AFB avec un effectif cible de 2000 agents à 4/5 ans, au lieu de la seule photo des 1200 actuels, et le financement de 200 millions d'euros supplémentaires annuels permettant de répondre aux besoins diversifiés de protection et reconquête de la biodiversité, remarquable et ordinaire.

Dans ce contexte les personnels mobilisés s se sont adressé aux participants des assises AFB de Strasbourg du 22 mai (avec un appel des Assises annexé au rapport de préfiguration), à la presse à Brest le 8 juin (siège de l'AAMP), auprès des sénateurs venus rencontrer les préfigureurs au Muséum, aux assises Biodiversité de Dijon du 10 juin (audience accordée par le DGALN et le directeur de la préfiguration)...

Les deux volets du chantier personnels de l'environnement, reconnus comme préalables à la mise en place de l'AFB, n'avancent pas à la même vitesse ! La plate forme revendicative des 6 organisations syndicales représentatives dans les établissements publics concernés, tant pour les ATE et TE que pour les personnels contractuels, est bien connue. Les revendications se heurtent à l'immobilisme dans le cas des ATE et des TE. Et à beaucoup de désaccords dans le cas des contractuels (CDIsation de tous les contractuels sur fonctions pérennes dans le nouveau statut) ! Nous vous demandons de négocier avec nos organisations les points de désaccords persistants sur contractuels et d'ouvrir le dossier des ATE et TE, au point mort en dépit des demandes ministérielles d'arbitrage réitérées contre la fusion de corps voulue avant mai 2012.